

AVIS D’AFFICHAGE

ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

TECHNICIEN EN ANIMATION ET EN AUDIOVISUEL

Remplacement d’un an à temps complet (TEC003)

DESCRIPTION SOMMAIRE :

Il évalue les intérêts et les capacités des élèves, élabore des programmes d'activités périscolaires, les met en œuvre et les anime. Il anime des réunions. Il offre des activités variées qui suscitent la participation du plus grand nombre d'élèves, notamment, aux heures des pauses repas. Il s'assure du respect des valeurs éducatives de l'établissement et de la mise en œuvre des projets qu'il encadre. Il réalise des supports techniques et participe aux montages, prises de vues et de son, à l'enregistrement, aux effets spéciaux, à l'éclairage et réalise des maquettes graphiques et des documents visuels. Il assure la régie des spectacles et conférences. Il installe et entretient les appareils audiovisuels, il en explique le fonctionnement et les diverses utilisations possibles, il effectue les dépannages. Il est responsable du prêt des appareils audiovisuels, de leur récupération et de leur bon fonctionnement. Il agit comme personne-ressource dans la production audiovisuelle; il voit à la planification et à l'organisation des productions; il assure l'enregistrement, la sonorisation, l'éclairage et le montage des pièces et des films. Il peut accompagner un groupe d'élèves dans la réalisation d'un projet ou d'un spectacle. Il explique et s'assure, dans le cadre de son travail, du respect des droits d'auteur et des licences. Il peut être responsable de l'utilisation de l'auditorium et des équipements audiovisuels et de scène qu'il contient. Il peut être appelé à effectuer le suivi du budget alloué à son secteur. Il recommande l'achat de nouveaux appareils après en avoir fait l'essai. Il effectue des copies de films, d'affiches, de billets, de montages multimédia et autres. Il peut être appelé à utiliser un ordinateur et les divers logiciels nécessaires à l'exécution de ses travaux ou à effectuer des recherches sur Internet. Il peut être appelé à assister du personnel pour l'utilisation de logiciels propres à son travail. Il peut être appelé à initier des techniciens moins expérimentés de même qu'à coordonner le travail du personnel de soutien dans les tâches accomplies par ce personnel relativement à la réalisation de programmes d'opérations techniques dont il est responsable. Au besoin, il accomplit toute autre tâche connexe.

QUALIFICATIONS EXIGÉES :

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales dans une technique appropriée à la classe d'emplois ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

ÉCHELLE DE TRAITEMENT :

Selon le classement établi au sein de la convention collective en vigueur.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION : 21 août 2015

PÉRIODE D'AFFICHAGE : Du 17 avril au 7 mai 2015 inclusivement

LES CANDIDATS INTÉRESSÉS DOIVENT SOUMETTRE LEURS CANDIDATURES SUR LE PORTAIL RH DU CIMF A L'ADRESSE : www.cimf.ca/emplois

Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

Le Collège international Marie de France souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées et invite les personnes handicapées à leur faire part de leurs besoins d'adaptation.

L'emploi du masculin singulier est utilisé pour alléger le texte. Tous les postes sont également proposés aux hommes et aux femmes.